

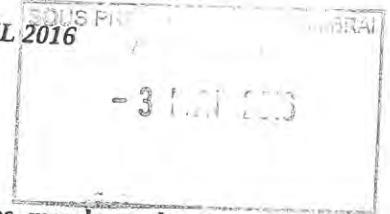


Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 AVRIL 2016

Délibération N°2016/045  
Date de convocation : 18 AVRIL 2016  
Nombre de conseillers en exercice : 77



L'an deux mille quinze, le 28 Avril 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis aux Ateliers Culturels de CAUDRY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (56 titulaires 4 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert	Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Joselyne HERLEMONT (S)
Bazuel	Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Beaumont-en-Cis	Nathalie GAVE	Christian PAYEN	Gérard LENOBLE
Beauvois-en-Cis	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Brigitte ROLAND-BEC
Bertry	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Béthencourt	Agnès BERANGER	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Bévillets	Guy BRICOUT	Mélanie DISDIER	Pierre LEVEQUE
Boussières-en-Cis	Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Briastre	Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Serge WARWICK
Busigny	Alain GOETGHELUCK	Gerard TAISNE	Gilles PELLETIER
Carnières	Pierre LAUDE	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Catillon-sur-Sambre	Gilberte SZOPA (S)	Jean Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Cattenières	Annie DORLOT	Isabelle PIERRARD	Serge SIMEON
Caudry	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE	Pascal COQUELLE
Caulley	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)
Clary	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON
Dehéries	Augustine NOIRMAIN	Jean Pierre RICHEZ	Daniel CATTIAUX
Élincourt	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Estourmel	Stéphane JUMEAUX	Jean-Marc DOSIERE	Jean-Paul CAILLIEZ
Fontaine-au-Pire	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE
Haucourt-en-Cis			
Honnechy			
Inchy-en-Cis	<b><u>Membre(s) Excusé(s) (0) :</u></b>		
La Groise	<b><u>Membre(s) Absent(s) (6) :</u></b>		
Le Cateau-Cambrésis	Laurence MONTEIRO LOPEZ, Pierre Henri DUDANT, Alain RIQUET, Patrice BONIFACE, Marc DUFRENNE, Joseph MODARELLI.		
Le Pommereuil	<b><u>Membre(s) ayant donné procuration (11) :</u></b>		
Ligny-en-Cis	Vincent WAXIN à Denise LESAGE, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Denis COLLIN à Frédéric BRICOUT, Régine DHOLLANDE à Anne - Sophie MERY - DUEZ, Brigitte PRUVOST à Sandrine TRIOUX, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Laurent COULON à Christian PECQUEUX, Brno MANNEL à Isabelle PIERRARD, Joëlle MANESSE à Annie DORLOT, Marc PLATEAU à Daniel FIEVET, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, .		
Malincourt	Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.		
Marezt			
Maurois			
Mazinghien			
Montay			
Montigny-en-Cis			
Neuvilly			
Ors			
Quiévy			
Rejet-de-Beaulieu			
Reumont			
Saint-Aubert			
Saint-Benin			
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai			
Saint-Souplet-Escaufourt			
Saint-Vaast-en-Cis			
Troisvilles			
Villers-Outréaux			
Walincourt-Selvigny			

**Délibération n°2016/045 – Octroi d'une subvention au profit de l'entreprise AU BEBE FRIAND dans le cadre du dispositif micro - entreprises**

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence Développement Economique de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis,

Vu l'instruction de la Commission Développement Economique en date du 18 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'octroi d'une subvention à l'entreprise AU BEBE FRIAND, représentée par Monsieur Philippe Michel HOSDEZ, dans le cadre du dispositif Micro-entreprises.

Fixe le montant de la subvention à 1.556,25€.

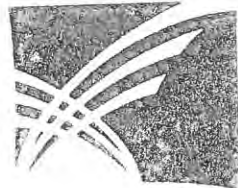
Monsieur le Président sollicite donc l'avis de l'assemblée sur ce point.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 03 mai 2016 et de la publication

Pour expédition conforme  
Caudry, le 03 mai 2016  
Le 03 mai 2016

Vu,



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

  
Guy BRICOUT

**IMPORTANT**

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.